

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance régulière du lundi, 14 mars 2022, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement numéro 202-2022- modifiant le règlement S.Q. concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics appliqué par la SQ.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 20^{ième} jour du mois de mars 2022.



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière
